

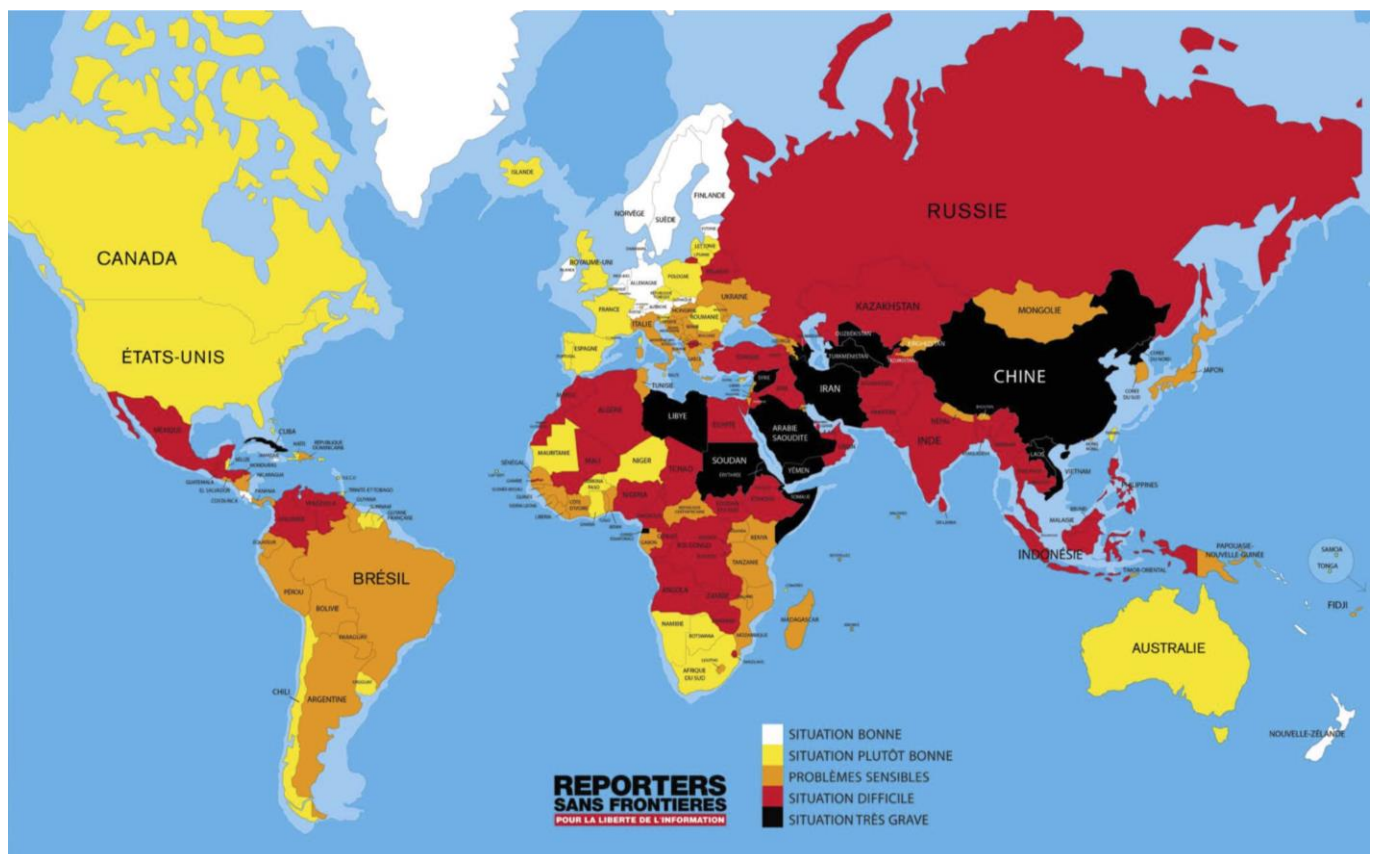
LES REPORTERS EN SURVIE POUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

Un article de Lucas, Mattéo, Nicolas et Samuel

Nous avons travaillé sur l'article de Gilles Peress, dans un numéro de « L'Actu » du 17 octobre 2016, intitulé : « Rencontre de lycéens avec des reporters de guerre ». Le reporter en question s'appelle Rémy Ourdan. Il a été interviewé par un groupe de lycéen. Mais avant, il faut savoir ce qu'est un reporter sans frontière. C'est un journaliste qui se donne pour objectif la défense de la liberté de la presse. Son travail consiste à suivre des combattants et raconter dans les médias ce qui s'est passé et les témoignages des personnes concernées. En pratiquant ce métier, ils risquent leurs vies tous les jours pour la liberté de la presse.



photo de Rémy Ourdan



Carte de la liberté de la presse dans le monde éditée par « Reporters Sans Frontières »

Il raconte que dans les situations où la survie est en jeu, des gens révèlent une face sombre de l'espèce humaine car il a rencontré des personnes fantastiques et d'autres beaucoup moins. Mais dans ces océans de barbaries, des personnes se comportent avec une solidarité, une dignité et une décence remarquable et un courage formidable. Il ne se lasse pas des guerres mais il ressent de la frustration et de la colère quand il voit que les gouvernements ou l'ONU ne font rien pour arranger la situation.

Hormis cela, il y a une très bonne convivialité entre ces reporters. Ils s'entraident, partagent leurs informations... Et vu qu'ils vont dans tous les pays du monde, ils ne peuvent pas parler toutes les langues qui existent. Pour cela ils ont des interprètes.

Le lien entre la liberté de la presse et les journalistes sans frontière est que ces reporters risquent leurs vies pour récolter des informations, les diffuser dans la presse française et mondiale pour nous permettre d'être informé de ce qui passe partout dans le monde et sans la liberté de la presse nous serions privés de notre liberté d'information ; ce qui leur donne le droit de s'exprimer dans les médias comme le stipule l'article 11 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui affirme que : « tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre à l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi. »

Source : Gilles Peress, à Bayeux, « Rencontre de lycéens avec des reporters de guerre »,
l'ACTU (5113-5114) 15,16,17/10/2016